BANQUE AUXIFIP - LES CLONES FRAUDULEUX AUXIFIP-AGRICOLE.FR - AUXIFPGESTION.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose comme une multitude d'autres un livret sécurisé à un taux qu'il est impossible à obtenir. Ce produit représente un tiers des arnaques que nous avons découvertes. Cette banque ne s'adresse JAMAIS aux particuliers ! Ce rayon du supermarché de l'arnaque est particulièrement bien garni !

Les sites internet

Le site auxifipgestion.com

Il a été créé le 07/01/2026. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/auxifipgestion.com

Le site auxifip-agricole.com

Il a été créé le 18/12/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/auxifip-agricole.fr

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 62 15 20 77
Le numéro 01 87 68 02 20

Il s'inscrit dans une série intéressante :

ewgholding.com	01 87 68 02 11
auxifipgestion.com	01 87 68 02 20
financiere-alegia.com	01 87 68 02 60
lease-expansion.com	01 87 68 02 86

Le numéro 06 95 96 45 86
Le numéro 07 81 50 29 15

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Adrien SERISIER
- M. Hervé LEROUX

Les produits

Il est proposé un livret rémunéré 5.50 % pendant 24 mois. Nous publions le contrat et la plaquette de présentation :

La-plaquette-du-site-auxifip-agricole.pdf

Le-contrat-du-sirte-auxifip-agricole.pdf

Il est à noter qu'il est utilisé la même plauqette pour un "livret boosté" à 3.99 %

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une filiale du Crédit Agricole totalement étrangère à cette arnaque. Jamais elle ne proposera des produits aux particuliers.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.